

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 octobre 2024 à 18h15 du conseil de la Municipalité du Canton d'Arundel tenue à l'Hôtel de situé au 2, rue du Village à Arundel.

Lors de l'ouverture de cette séance sont présents :

Madame la mairesse et présidente de l'assemblée, Pascale Blais; madame les conseillères Carole Brandt et Tamara Rathwell, et messieurs les conseillers Richard E. Dubeau, Jonathan Morgan, Danny Paré et Marc Poirier.

Le Directeur général et greffier-trésorier, Philip Toone, est également présent.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Pascale Blais, mairesse, constate le quorum, confirme que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été notifiés à tous les membres du conseil, conformément aux dispositions des articles 152 et 156 du Code municipal du Québec, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance extraordinaire. Il est 18h16.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour tel qu'adopté

2024-10-122

Il est proposé par le conseiller Marc Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PÉRIODE DE QUESTIONS
4. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE
 - 4.1 Mandat en ressources humaines – Offre de service - Lattitude
 - 4.2 Mandat en ressources humaines – Loranger Marcoux
5. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

18h18 La mairesse, Pascale Blais, se récuse en raison d'une possibilité d'apparence de conflit d'intérêt. Le maire suppléant, Danny Paré assume la présidence.

4. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

4.1 Mandat en ressources humaines – Offre de service - Lattitude

2024-10-123

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Tamara Rathwell et résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

MANDATER la firme Lattitude et ses agents dans le contexte d'une plainte en ressources humaines.

4.2 Mandat en ressources humaines – Loranger Marcoux

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier d'un service de consultation et de résolution de conflits dans le domaine du droit du travail;

2024-10-124

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Tamara Rathwell et résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

MANDATER la firme Loranger Marcoux à titre de service de consultation et de résolution de conflits dans le domaine du droit du travail.

18h25 La mairesse, Pascale Blais, reprend la présidence

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

1024-10-125

Il est proposé par le conseiller Marc Poirier et résolu:

QUE la séance soit levée à 18h26.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) Philip Toone, Directeur général/Greffier-trésorier

(S) Pascale Blais, mairesse

CERTIFICAT DU GREFFIER-TRÉSORIER

Je soussigné, Philip Toone, Directeur général/greffier-trésorier de la Municipalité du Canton d'Arundel, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

(S) Philip Toone, Directeur général/Greffier-trésorier

Je soussignée, Pascale Blais, mairesse de la Municipalité du Canton d'Arundel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

(S) Pascale Blais, mairesse